

population et dépourvu de membres nommés pour refléter les vues du gouvernement. Rien ne justifie la nomination de membres à ce que nous consentons en apparence à appeler une institution démocratique, c'est-à-dire le conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest. Je prie le ministre de bien vouloir présenter lui-même un amendement au nom du gouvernement, faute de quoi je devrai le faire moi-même.

● (11.40 a.m.)

M. Howard: Monsieur le président, ce sont là des vues que notre parti a exprimées de temps à autre concernant la nomination des membres de corps exécutifs et législatifs.

Selon moi, si à sa dernière réunion le conseil a accepté la proposition dont nous sommes maintenant saisis, c'est parce que les membres élus y assistaient en minorité. En m'entretenant par la suite, avec l'un des messieurs du conseil, j'ai eu l'impression que les membres élus estimaient qu'ils ne pouvaient alors présenter une motion visant à éliminer entièrement du conseil les membres nommés. Ils ont pensé qu'en l'occurrence une demi-mesure valait mieux que rien du tout et que, de la sorte, les membres élus se trouveraient en majorité au conseil, puis, à une réunion ultérieure, ils pourraient prendre en délibéré d'une façon plus approfondie l'éventualité d'un conseil entièrement élu. C'est, à mon avis, un raisonnement fort sage.

Soit dit en passant, hier soir quand j'ai demandé pourquoi le gouvernement jugeait nécessaire de nommer certains membres, le ministre a répondu en disant qu'il donnait son opinion personnelle, mais il n'a pas expliqué celle du gouvernement. A mon avis, la seule raison qui pousse le gouvernement à nommer certains membres du conseil, c'est qu'il fournit une somme assez considérable pour l'administration des Territoires et qu'il veut avoir son mot à dire quant aux dépenses.

Il n'y parviendra pas en nommant des représentants au sein d'un organisme dont certains membres sont élus, mais plutôt en rendant entièrement électif. Bien que je ne connaisse pas le mécanisme, je suis porté à croire, comme l'honorable député du Yukon, que si le gouvernement veut avoir l'avis de techniciens et d'experts sur certaines questions, par exemple les dépenses engagées et

la valeur de certains projets par rapport à d'autres, il ferait mieux d'écouter les avis donnés au conseil par des gens de l'extérieur plutôt que par des gens qui en font partie et qui ont l'occasion de participer au vote sur leurs propres conseils.

J'ignore s'il y aurait lieu ou non maintenant de tenter de modifier l'article à l'étude, mais en tant qu'homme de l'extérieur—ce que j'ai avoué être hier soir—il serait très présomptueux de ma part de la proposer même si, en conscience, j'estime que cela s'impose. Il appartient à ceux qui sont engagés de près dans cette région d'en décider. Je ne veux pas mettre le député des Territoires du Nord-Ouest en demeure de le faire, mais il me semble être le seul qui puisse proposer cet amendement.

M. Knowles: Comme demeure, c'est vaste.

M. Howard: Oui, le territoire qu'il représente est assez vaste. Le ministre ou l'un de ses collègues pourrait prendre l'initiative et indiquer que le gouvernement est du même avis que nous; s'il est question d'un gouvernement démocratique du peuple, par le peuple et pour le peuple, on devrait le dire clairement afin que tous les membres du Conseil soient élus par ceux qu'ils seront appelés à gouverner.

Un de ces jours, soit à la suite du futur rapport Carrothers, ou d'ici là, ou dans quelques années d'ici—car on sait combien le gouvernement aime à tergiverser en pareils cas—les Territoires auront un conseil élu ou un gouvernement territorial élu. On devrait prendre le taureau par les cornes et reconnaître la nature même de la démocratie en disant que le Conseil territorial devrait être entièrement électif. N'attendons pas que les circonstances nous forcent la main; agissons maintenant et imprimons une orientation frappée au coin du bon sens.

Voilà de quelle initiative le gouvernement devrait faire preuve dans ce domaine. Il devrait admettre que nommer des représentants au sein d'organismes législatifs délibérants ne se fait plus de nos jours. Le ministre devrait nous dire qu'il est de notre avis et que l'un de ses collègues proposera un amendement. S'il le fait, il peut compter sur l'unanimité à la Chambre quand la question sera mise aux voix.